Procédure Administrative : Mesures de Compensation

OrTra Neuchâtel
SANTÉ-SOCIAL

SEFRI
Le SEFRI transfère les dossiers des demandeurs à l'OrTra Neuchâtel pour évaluation.

OrTra
L'OrTra prépare pour le SEFRI les expertises personnalisées pour chaque dossier sur la base des documents transférés.

SEFRI
L'expertise personnalisée est envoyée par le SEFRI par pli recommandé aux demandeurs (délai 30 jours pour prise de position).

Demandeur
Si aucun apport supplémentaire dans le délai imparti = acceptation de l'expertise.

SEFRI
Le SEFRI envoie la "décision relative aux mesures de compensation" avec le "formulaire choix candidat" par pli recommandé.

Demandeur
Le/La demandeur/eresse envoie le "formulaire choix candidat" à l'OrTra avec copie de la décision du SEFRI.

OrTra
L'OrTra vérifie la correspondance avec l'inscription et confirme la participation au cours/examen ou valide l'entreprise formatrice.

ÉPREUVE/STAGE
Épreuve pratique par voie de stage
(le demandeur trouve un lieu de stage dans une structure préscolaire ou parascolaire)
https://ortra-neuchatel.ch/formation/sefrt-cap-tae-ase/

OrTra
L'OrTra envoie le résultat de réussite de l'examen aux demandeurs.

Demandeur
Le/La demandeur/eresse informe le SEFRI par courriel de la réussite et reçoit les infos pour finaliser son dossier.

SEFRI
Le SEFRI rend la "décision d'équivalence" et l'envoie par pli recommandé.

SEFRI (Autorité) | OrTra (Évaluation) | Demandeur (Candidat)